



FEDERATION  
BANCAIRE  
FRANCAISE

# Les atouts du modèle carte interbancaire

La plupart des consommateurs et des commerçants européens bénéficie d'un **système de paiement par carte bancaire très performant** : la carte bancaire du client est acceptée par le commerçant quelles que soient leurs banques respectives.

Ce système très simple pour ses utilisateurs repose sur un mécanisme interbancaire de compensation et sur un modèle économique fondé sur des commissions multilatérales d'interchange (CMI), réglées entre banques ou établissements de paiement. Grâce à ses atouts, **ce système de cartes dit « 4 coins » s'est développé partout en Europe**. Après 30 ans d'existence, **la carte est devenue le mode de paiement privilégié des Français**, et représente désormais près d'un paiement sur deux.

## Un système plébiscité de tous

Le premier avantage de la carte bancaire est d'être acceptée partout. Elle présente d'autres caractéristiques :

- La **garantie** pour les commerçants d'être payés ;
- La **fiabilité** et la sécurité ; avec un risque de fraude qui demeure très bas ;
- La **traçabilité**, un élément important dans le cadre de la lutte contre le blanchiment.

Ainsi, plébiscités par toutes les parties prenantes, les paiements par carte présentent aujourd'hui un rapport attractif entre coût et service rendu, comme en témoignent la poursuite de leur essor et leur choix pour beaucoup de paiements innovants (Paypal, Isis, Google wallet, etc.).

## Une rémunération mutualisée qui bénéficie à tous les acteurs

Aujourd'hui, le système mutualisé offert par la carte permet de **réduire les coûts unitaires** des transactions, dans un univers ouvert à tous, quelle que soit la taille

des commerçants, leur implantation géographique ou leur canal de distribution. Les commissions multilatérales d'interchange s'appliquent à toutes les transactions, quelle que soit la banque du consommateur et celle du commerçant : elles sont le garant de l'interopérabilité et de l'universalité du système

## Un modèle interbancaire remis en cause par les autorités de la concurrence

Ce fonctionnement parfaitement connu des pouvoirs publics est cependant remis en cause par la Commission européenne ; du point de vue des règles de concurrence, elle considère en effet que ce système de compensation entre banques manque de transparence. Ainsi, dans le cadre des réflexions en cours sur l'avenir des moyens de paiement en Europe, certaines propositions vont dans le sens d'une diminution, voire d'une disparition des commissions multilatérales d'interchange. Pourtant, au sein de la zone SEPA (Single Euro Payment Area) et à périmètre identique, si le modèle multilatéral devait être remplacé par des accords bilatéraux, il faudrait négocier **plusieurs millions d'accords**, avec des clauses contractuelles et des tarifications potentiellement différentes pour chaque accord. Rien ne garantit donc qu'un changement de modèle économique apporterait plus de transparence ou d'équité de traitement entre les acteurs.

## Repères

- **96%** des Français disposent d'une carte de paiement ou de retrait (*Rapport Crédoc, 2010*) ;
- Chaque Français effectue **121 paiements** par carte par an en moyenne (*BCE Payment statistics - septembre 2012*) ;
- La carte représente **45 %** des transactions de paiement scripturales en France en 2011 (*BCE Payment statistics - septembre 2012*).

## Des conséquences inévitables pour les consommateurs et les commerçants

Outre la complexité d'un tel réseau d'accords, la remise en cause du système que nous connaissons aujourd'hui, en France comme en Europe, peut conduire à plusieurs évolutions possibles, éventuellement cumulables :

- **Un renchérissement du coût des paiements par carte**, car les banques répercuteraient en partie la baisse des commissions d'interchange sur leurs clients. Ainsi les banques pourraient être contraintes d'augmenter les cotisations carte, ou les tarifs pour l'utilisation de la carte (paiement et/ou retrait), ou encore le coût des services comme le débit différé. C'est par exemple ce qui s'est produit en Espagne entre 2006 et 2010 : suite à une baisse de 57% de la CMI, on a constaté une augmentation de 50% des frais annuels cartes au cours de la même période, sans qu'une répercussion de l'économie réalisée par les commerçants sur leurs frais bancaires ne soit prouvable sur les prix à la consommation<sup>1</sup> ;

- **Un report vers d'autres moyens de paiement**, moins sécurisés et/ou moins transparents comme l'argent liquide, les cartes pré-payées anonymes, le chèque... En France, la prépondérance de la carte a fortement contribué à réduire, ou du moins à contenir l'usage d'autres moyens de paiement plus coûteux pour la société ;

- **Un impact sur l'innovation et la sécurité des transactions par carte**. L'innovation technologique et la lutte contre la fraude sont au centre des préoccupations des établissements financiers. Les banques font des efforts constants pour sans cesse **améliorer la sécurité des paiements**, tout en testant de nouvelles solutions techniques innovantes. Elles y consacrent une part importante de leurs ressources. Il serait dommageable de les priver des moyens de poursuivre ces investissements cruciaux pour l'avenir des cartes en France.

**Les banques doivent conserver les moyens d'assurer la maintenance de l'infrastructure bancaire des paiements par carte.**

1. Cf. l'article d'Enrique Calvet, économiste et membre du Comité Economique et Social européen, paru dans l'AGEFI HEBDO du 6 décembre 2012

## Des conséquences certaines pour les banques

Le modèle économique de banque de détail en France permet aux clients de trouver une gamme large de services et de produits efficaces, partout sur le territoire. La densité du réseau d'agences participe à cette réussite. Moins de revenu pour les banques fragiliserait ce modèle. A terme, c'est aussi moins de ressources et moins d'emplois directs et indirects pour la croissance économique en France.

### Vers la fin d'un modèle interbancaire des paiements par carte ?

Supprimer les CMI, c'est mettre un terme à l'interbancaire du système 4 coins, c'est favoriser le développement des réseaux de paiements privés et c'est remettre en question le rôle des banques en tant que créateurs et émetteurs de moyens de paiement.

### Devant l'importance des enjeux, la profession bancaire réaffirme sa volonté :

- **d'exercer son activité dans un cadre réglementaire équitable** (« level playing field ») pour tous les acteurs, bancaires et non-bancaires ainsi que pour tous les systèmes trois coins et quatre coins offrant les mêmes services : des mêmes droits et devoirs pour garantir une concurrence loyale et vertueuse sur le marché des paiements par carte ;

- **de préserver le modèle quatre coins qui a permis de généraliser le paiement par carte** : la pérennité de ce modèle implique nécessairement de conserver les CMI, seules garantes de l'interopérabilité et de la diffusion en masse de ce moyen de paiement.

**La profession bancaire française demande que toute initiative remettant en cause le modèle économique de la carte de paiement soit précédée d'une analyse globale du marché des moyens de paiement (argent liquide, chèque, carte de paiement...), de manière à comparer chaque moyen de paiement en termes de coût direct et indirect, de sécurité et de facilité d'utilisation en France et en transfrontières.**